

SÉANCE SPÉCIALE DU 18 JUIN 2007

Lundi le 18 juin 2007
À compter de 20 h
Salle des délibérations du Conseil municipal
6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du Conseil municipal présents sont :

Louis Lauzon Maire suppléant

CONSEILLERS(ÈRES)

Marie-Noëlle Closson Duquette

Denise Perreault Théberge

Anne Lauzon

Vincent Arseneau

Marie-Andrée Petelle

Patrick Morin

DISTRICTS

Chapleau

De Sève

Ducharme

Marie-Thérèse

Morris

Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Madame la Mairesse Sylvie Surprenant.

Assistent également à la séance spéciale du conseil :

Jean-Luc Berthiaume

Chantal Gauvreau

Robert Asselin

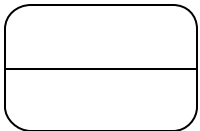
Greffier

Directrice générale

Directeur général adjoint
aux opérations

Monsieur le Maire suppléant Louis Lauzon invite les citoyens présents, les fonctionnaires municipaux et les membres du Conseil municipal à une récitation personnelle de la prière, conformément au règlement 854 N.S. concernant la régie interne des séances du Conseil municipal.

Monsieur le Maire suppléant constate le quorum et ouvre la séance.



Adoption de
l'ordre du jour

1.- OUVERTURE

RÉSOLUTION 2007-391

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Noëlle Closson Duquette appuyée par Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance tel que rédigé sur les copies remises aux membres du Conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2007-392

Madame la Conseillère Anne Lauzon donne avis qu'elle présentera, ou qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, ordinaire ou extraordinaire, un règlement autorisant la réalisation des travaux d'agrandissement du bâtiment logeant le Service des travaux publics, prévoyant le paiement des honoraires professionnels requis (frais de surveillance de travaux, frais de laboratoire et autres frais techniques incidents) et décrétant un emprunt au montant de 650 000 \$, amorti sur une période de vingt (20) ans pour en payer le coût

Une dispense de lecture est accordée à ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chap. C-19).

(Projet de règlement numéro 1181 N.S.)

Avis de
présentation -
règlement
numéro
1181 N.S. -
agrandissement
des ateliers
municipaux

Adjudication
du contrat
n° 2005-53 -
travaux au parc
Anatole-
Desjardins

4.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2007-393

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres pour des travaux d'aménagement d'une surface pavée et d'un terrain de basketball au parc Anatole-Desjardins, la Ville a reçu quatre (4) soumissions;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, la soumission de "Entreprise de Pavage Dion inc." a été recommandée pour acceptation.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge, il est résolu:

- **QUE** la soumission de "Entreprise de Pavage Dion inc." 20855, Côte Nord, Boisbriand (Québec) J7E 4H5, en date du 30 mai 2007 au montant de 84 182,84 \$ (taxes incluses), pour des travaux d'aménagement d'une surface pavée et d'un terrain de basketball au parc Anatole-Desjardins, selon le contrat d'ouvrage 2007-53, soit et est acceptée par le Conseil municipal.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au fonds des parcs.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2007-394

Sur proposition de Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- **QUE** l'offre de services professionnels de la firme d'architectes "Desnoyers, Mercure & Associés", 656, rue Desnoyers, suite 204, Montréal (Québec) H4C 3E1, datée du 12 juin 2007, au montant de 12 400 \$ (taxes en sus) pour des travaux d'expertise requis pour l'analyse de murs de maçonnerie à l'hôtel de ville, soit et est acceptée par le Conseil municipal.
- **QUE** le trésorier soit et est autorisé à approprier cette dépense au poste budgétaire 02-311-00-411.

Adoptée à l'unanimité.

Offre de
services pour
travaux
d'expertise -
mur extérieur à
l'hôtel de ville

5.- FINANCES



Autorisation de
sollicitation
porte-à-porte

6.- RESSOURCES HUMAINES

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2007-395

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1155 N.S., chapitre 6, section 2 régissant les activités commerciales temporaires.

Sur proposition de Monsieur le Conseiller Vincent Arseneau appuyée par Madame la Conseillère Marie-Andrée Petelle, il est résolu:

- **D'**autoriser l'émission d'un permis de sollicitation publique à un groupe d'étudiants de la Polyvalente Sainte-Thérèse, dans le cadre d'une journée de collecte de bouteilles et cannettes qui se tiendra le 25 juin 2007 sur le territoire térésien.
- **QUE** le Service de l'urbanisme et du développement durable soit et est autorisé à émettre ledit permis gratuitement à titre de contribution du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse.

Adoptée à l'unanimité.

8.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

9.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

10.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.- GESTION DU TERRITOIRE

12.- AFFAIRES NOUVELLES

13.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la
séance

RÉSOLUTION 2007-396

Sur proposition de Madame la Conseillère Denise Perreault Théberge appuyée par Madame la Conseillère Anne Lauzon, il est résolu:

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 20h05.

Adoptée à l'unanimité.

M. Louis Lauzon, maire suppléant

M. Jean-Luc Berthiaume
Greffier de la Ville

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

Ce 18 juin 2007.

Je, soussigné, Jacques Beauchamp, trésorier par intérim, certifie par la présente que la Ville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2007-391 à 2007-396, lesquelles ont été adoptées à une assemblée du Conseil municipal tenue le 18 juin 2007.

Ce certificat est émis conformément aux dispositions de l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes.

Trésorier, par intérim

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER